

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1108^e séance, tenue le mardi 19 mars 2019,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} Marie-Josée Hébert ; les présidentes des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, M^{me} Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la FESP, M^{me} Michèle Brochu, la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, M^{me} Claude Mailhot ; les doyens : M^{me} Sophie Parent (en l'absence de M. Frédéric Bouchard), M. Jean-Marc Charron, M^{me} Christine Théorêt, M. Raphaël Fischler, M. Pierre Belhumeur (en l'absence de M^{me} Hélène Boisjoly), M^{me} Lyne Lalonde, M^{me} Pascale Lefrançois, M. Réjean Hébert ; la représentante de l'École HEC Montréal : M^{me} Michèle Breton ; le représentant de l'École Polytechnique : M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre Baptiste) ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Line Castonguay, M. Tony Leroux, M. Jesus Vazquez-Abad ; un membre nommé par un conseil représentant les diplômés : M. Robin Mercier-Villeneuve ; les étudiants : M^{me} Marie-Jeanne Bernier, M. Martin St-Pierre, M. Antoine Bertrand-Huneault, M. Denis Sylvain ; les observateurs : M^{me} Marie-Claude Binette, M^{me} Diane Sauvé (en l'absence de M. Richard Dumont) ; le journaliste de Forum : M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour les délibérations CE-1108-6.1 et 6.2, de la Faculté de pharmacie : Mme Isabelle Lafleur, adjointe aux doyens ; pour la délibération CE-1108-6.3, de l'École de santé publique : M. Lambert Farand, professeur agrégé au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé ; pour la délibération CE-1108-7.1, de la Faculté des arts et des sciences : M. Jean-François Roussel, professeur agrégé à l'Institut d'études religieuses.

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest ; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Frédéric Bouchard, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, M^{me} Francine Ducharme, M^{me} Hélène Boisjoly, M. Shahrokh Esfandiari, M. Christian Casanova ; le représentant de l'École Polytechnique : M. Pierre Baptiste ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Jacqueline Bortuzzo ; les observateurs : M^{me} Agnieszka Dobrzynska, M^{me} Claire Benoît, M. Richard Dumont

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

CE-1108-1 ORDRE DU JOUR

Le point 6.4 est retiré ; la numérotation des points suivants est décalée en conséquence.
L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1107^e séance tenue le 19 février 2019
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Sous-commission de la recherche de la Commission des études
 - Mandat et principes de composition
6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1. Faculté de pharmacie
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en recherche, développement et évaluation du médicament (2-670-6-1)
 - Abolition du programme de Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament (3-670-1-1)
 - 6.2. Faculté de pharmacie
 - Modification au programme de Maîtrise en sciences pharmaceutiques (2-700-1-0), option *Médicament et santé des populations*: création de cinq concentrations : *Pharmacoépidémiologie* ; *Pharmacoéconomie* ; *Évaluation de pratiques/politiques pharmaceutiques* ; *Socioanthropologie du médicament* ; *Statistiques en sciences pharmaceutiques*
 - 6.3. École de santé publique — Direction
 - Création d'un programme de Doctorat professionnel en santé publique (3-481-1-2)

- 6.4. Faculté des arts et des sciences — École de relations industrielles
 - Création d'un programme : *Formation préparatoire en relations industrielles* (2-230-1-7)
7. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 7.1. Faculté des arts et des sciences — Institut d'études religieuses
 - Modification aux programmes de : Baccalauréat en études religieuses (1-885-1-1) ; Majeure en sciences des religions (1-905-2-0) ; Majeure en théologie (1-885-2-0) ; Mineure en études religieuses (1-885-4-0)
 - 7.2. École HEC Montréal
 - Modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA
 - 7.3. École Polytechnique
 - Modification aux programmes du Baccalauréat en génie
 - Modification aux programmes de Certificat et aux Microprogrammes
8. Processus institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'action
 - 8.1. Faculté des arts et des sciences
 - Plan d'action pour le programme de Mineure en arts et sciences (1-960-4-0)
9. Affaires diverses
10. Prochaine séance
11. Clôture de la séance

CE-1108-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1107^e SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1107^e séance tenue le 19 février 2019, tel que présenté.

CE-1108-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1107^e séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

Relativement à la délibération CE-1107-7, sur le *Bilan du premier cycle d'évaluation périodique des programmes d'études (2007-2018) : réalisations et retombées*, la Commission est informée que ce document sera présenté à l'ensemble des vice-doyens, de même qu'à des services concernés (dont le Service de l'admission et du recrutement—SAR). Une information additionnelle porte sur le fait que les outils d'analyse permettent dorénavant d'extraire des données par Faculté.

CE-1108-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente les sujets suivants.

CE-1108-4.1 Situations de grève

En lien avec le mouvement de grève pour le climat, tenu vendredi dernier, environ 30 associations étudiantes (sur un nombre total de 90) de l'Université avaient tenu un vote de grève au cours des semaines précédentes. Cette semaine, 14 associations étudiantes ont pris des votes de grève, de durées variables selon les cas (d'une semaine, ou de un ou deux jours), en lien avec la problématique de la rémunération des stages ; parmi celles-ci, deux associations ont voté pour une période de grève illimitée. Des votes de reconduction seront tenus ce vendredi. L'Université exerce un suivi de la situation. Selon son évolution, des modalités pourraient avoir à être adoptées en regard de modifications au calendrier académique et de l'application de mesures de rattrapage. Une information est transmise, sur le fait que la FAÉCUM reste en contact avec les associations concernées et exerce un suivi des situations ; les Facultés sont invitées à communiquer avec la FAÉCUM pour toute question.

CE-1108-4.2 Déréglementation

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur prévoit imposer une déréglementation des droits de scolarité pour certaines catégories d'étudiants internationaux (ces mesures ne concerneront pas les étudiants Français et les étudiants Belges francophones). Éventuellement, le Ministère ne financerait plus les étudiants internationaux des programmes de Baccalauréat et de Maîtrise professionnelle (pour le Ministère, il s'agit des maîtrises sans mémoire). Les universités auront donc à effectuer un exercice afin d'évaluer les impacts de ces nouvelles mesures et afin de définir des solutions. À ce jour, le texte final n'a pas été publié. Un suivi de ce dossier sera présenté ponctuellement à la Commission.

CE-1108-4.3 Faculté des études supérieures et postdoctorales
- Changement de statut et d'appellation

Lors de sa séance du 18 mars dernier (606^e séance), l'Assemblée universitaire a approuvé, pour recommandation au Conseil de l'Université, les modifications aux articles des statuts concernés par le changement de statut et d'appellation de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Des précisions sont apportées sur les modalités de transition prévues, et sur les modalités relatives au cheminement des projets de création et de modification de programmes (cheminement par la Sous-commission des études supérieures, déjà existante). L'entrée en vigueur des modifications aux statuts et de la nouvelle entité est prévue au 1^{er} juin prochain ; des éléments d'information seront transmis ponctuellement à la Commission d'ici là.

CE-1108-5 SOUS-COMMISSION DE LA RECHERCHE DE LA COMMISSION DES ÉTUDES
- Mandat et principes de composition

2019-A0033-1108-657, 657.1

La vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, présente la proposition relative au mandat et aux principes de composition de la nouvelle Sous-commission de la recherche de la Commission des études, définis en lien avec le rôle élargi de la Commission des études en regard de l'arrimage de l'enseignement et de la recherche, à la suite de la modification aux Statuts de l'Université. La présentation reporte aux documents 2019-A0033-1108-657 (Mandat et principes de composition) et 2019-A0033-1108-657.1 (État de question).

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les principes de composition retenus. Après discussion, la Commission convient d'amendements à apporter aux principes de composition proposés. Ainsi, un poste sera ajouté à la catégorie *Membres nommés*, réservé à un stagiaire postdoctoral, et un poste sera ajouté à la catégorie *Observateurs*, réservé au directeur général de la Direction des bibliothèques (ou son représentant). Le libellé des postes réservés à des étudiants se lira : « Deux étudiants, dont un étudiant des cycles supérieurs ». Par ailleurs, une note sera ajoutée à la rubrique *Membres nommés par la Commission des études*, afin de garder trace des principes de représentativité que l'on souhaite appliquer en regard de la nomination des membres (représentativité des trois grands secteurs de la recherche [Sciences humaines et sociales et Arts et lettres ; Sciences de la nature ; Sciences de la vie], représentativité disciplinaire, et principes de diversité).

Un processus d'appel de propositions de candidatures sera prochainement appliqué ; les propositions de candidatures seront reçues par le Comité des nominations de la Commission des études, lequel présentera ses recommandations à la Commission.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve le mandat et les principes de composition de la Sous-commission de la recherche de la Commission des études, conformément au document 2019-A0033-1108-657 modifié.

CE-1108-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, M^{me} Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.3, et présente le projet inscrit au point 6.4.

La doyenne de la Faculté de pharmacie, M^{me} Lyne Lalonde, présente les projets inscrits aux points 6.1 et 6.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Isabelle Lafleur, adjointe aux doyens.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Réjean Hébert, présente le projet inscrit au point 6.3. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Lambert Farand, professeur agrégé au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé (participation par conférence téléphonique).

CE-1108-6.1 Faculté de pharmacie

- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en recherche, développement et évaluation du médicament (2-670-6-1)
- Abolition du programme de Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament (3-670-1-1)

2019-A0033-1108-658, 2019-A0033-1108-659

La création d'un Microprogramme de deuxième cycle en recherche, développement et évaluation du médicament veut proposer une formation mieux adaptée dans ce domaine, par l'acquisition de connaissances de base et par le développement de compétences, tout en favorisant l'évolution d'une pratique effectuée dans un contexte de communication interdisciplinaire, et la sensibilisation aux enjeux actuels, scientifiques ou sociétaux, associés aux processus de recherche, de développement et d'évaluation du médicament. Le Microprogramme comportera 15 crédits, répartis selon 5 crédits de cours obligatoires et 10 crédits de cours à option. Trois nouveaux cours de sigle SBP sont créés pour le Microprogramme (*Enjeux et découverte du médicament* A, B, C, comportant 1.0 crédit chacun). L'implantation du Microprogramme est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte au document 2019-A0033-1108-658.

Le nouveau Microprogramme créé remplacera le Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament, lequel sera aboli. Principalement, la structure du programme de Diplôme complémentaire ne correspondait pas, dans les faits, à ce type de formation, et, après consultation (dont un sondage effectué auprès des étudiants du programme), on a estimé que la formation visée devrait pouvoir recevoir des étudiants du deuxième cycle des études supérieures. Offert de 2008 à 2017, les admissions à ce programme ont été suspendues depuis, afin de se conformer aux règles de la FESP en regard de la définition d'un programme de Diplôme complémentaire. La présentation reporte au document 2019-A0033-1108-659.

En réponse à des questions, des précisions portent sur l'accessibilité au programme pour des étudiants provenant d'autres domaines de recherche, et sur la modalité d'étudiant libre. Sur ce dernier sujet, on prend note d'indiquer, dans l'information relative au programme, que l'inscription comme étudiant libre doit faire l'objet d'une approbation préalable de la Faculté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté de pharmacie :

- la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en recherche, développement et évaluation du médicament (2-670-6-1), conformément au document 2019-A0033-1108-658,
- l'abolition du programme de Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament (3-670-1--), conformément au document 2019-A0033-1108-659.

CE-1108-6.2 Faculté de pharmacie

- Modification au programme de Maîtrise en sciences pharmaceutiques (2-700-1-0), option *Médicament et santé des populations*: création de cinq concentrations : *Pharmacoépidémiologie* ; *Pharmacoéconomie* ; *Évaluation de pratiques/politiques pharmaceutiques* ; *Socioanthropologie du médicament* ; *Statistiques en sciences pharmaceutiques*

2019-A0033-1108-660

La modification à l'option *Médicament et santé des populations* du programme de Maîtrise en sciences pharmaceutiques (45 crédits) propose principalement la création de cinq concentrations, de manière à mieux identifier les domaines de recherche de cette option, soit : *Pharmacoépidémiologie* ; *Pharmacoéconomie* ; *Évaluation de pratiques/politiques pharmaceutiques* ; *Socioanthropologie du médicament* ; *Statistiques en sciences pharmaceutiques*. Quatre nouveaux de sigle PHM sont créés dans le cadre de cette modification. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2020. La présentation reportée au document 2019-A0033-1108-660.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Réjean Hébert, félicite la Faculté pour le projet présenté, et souligne la qualité de la collaboration de celle-ci avec l'École de santé publique pour ce programme.

Des précisions portent sur le nombre d'étudiants reçus par année dans cette option, et sur les modalités des cours à option, dans les cas où des concentrations ne comportent pas de cours obligatoires.

On prend note de vérifier le nombre de crédits du bloc 72C 2A du segment 72C 2, et de vérifier le libellé relatif aux modalités des crédits de recherche selon les concentrations, considérant que le nombre de ces crédits varie de l'une à l'autre.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en sciences pharmaceutiques (2-700-1-0), option *Médicament et santé des populations*: création de cinq concentrations : *Pharmacoépidémiologie* ; *Pharmacoéconomie* ; *Évaluation de pratiques/politiques pharmaceutiques* ; *Socioanthropologie du médicament* ; *Statistiques en sciences pharmaceutiques*, à la Faculté de pharmacie, conformément au document 2019-A0033-1108-660.

CE-1108-6.3 École de santé publique — Direction

- Création d'un programme de Doctorat professionnel en santé publique (3-481-1-2)

2019-A0033-1108-661

Le programme de Doctorat professionnel en santé publique vise la formation de professionnels de haut niveau ayant acquis les compétences reconnues, afin d'exercer des fonctions de responsabilité dans la réalisation de projets d'envergure portant sur des problématiques de la santé publique, et pouvant exercer dans les contextes national et international. Appelé à exercer un rôle influent en santé publique, le diplômé de ce programme aura été formé dans une perspective d'avancement et d'évolution des pratiques. Le profil de compétences défini restera comparable aux profils reconnus et recherchés dans ce domaine (vérifié par une étude de marché, en cours). Les composantes et objectifs mis en œuvre dans ce programme rendra celui-ci intéressant et attrayant pour les étudiants du programme correspondant de Maîtrise. La structure du programme proposé comporte 90 crédits, répartis selon 60 crédits de cours obligatoires (dont 24 crédits attribués à un essai doctoral), de 15 à 30 crédits de cours à option, et un maximum de 15 crédits de cours au choix. Cinq nouveaux cours de sigle SPU sont créés en lien avec le programme, encadrant, notamment, les activités relatives à un stage, à des séminaires et à l'essai doctoral. En regard de l'agrément, le programme a été conçu de manière à répondre aux exigences de l'organisme d'agrément américain (Council on Education for Public Health—CEPH) ; cet organisme a déjà agréé l'École ainsi que l'ensemble de ses programmes en santé publique. Des compétences additionnelles ont également été définies, en fonction des besoins et des intérêts de formation. Le programme proposé constituera le premier programme de ce type au Canada, et le seul offert

en langue française. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2021 (sous réserve, considérant qu'il devra préalablement être autorisé par le Ministère). La présentation reportée au document 2019-A0033-1108-661, lequel décrit de manière détaillée les composantes et modalités du programme proposé (Objectifs et structure ; contexte et pertinence du programme ; modalités [admission ; encadrement ; durée et régime des études ; cheminements ; modes d'évaluation des compétences ; modalités de gestion] ; activités du programme [stages ; essai doctoral ; etc.]).

Le doyen de l'École de santé publique, M. Réjean Hébert, souligne le travail important réalisé par le responsable du programme, M. Lambert Farand, et son équipe.

En réponse aux questions et avis présentés, les précisions suivantes sont apportées. Des contenus en santé mentale peuvent être abordés dans le cadre de certains cours ; il est prévu d'examiner la possibilité de développer davantage cette thématique dans les contenus du programme, à une étape ultérieure. Pour les étudiants provenant des milieux professionnels, des modalités sont prévues afin de leur permettre de disposer du temps nécessaire à certaines activités ; ces modalités sont accordées et gérées par les organismes concernés. Relativement au développement de la grille des compétences en lien avec celui des cours, l'École en a fait un chantier continu, et poursuit ses démarches, notamment, en collaboration avec le Centre de pédagogie universitaire—CPU. Le fait que le programme ne puisse être suivi que selon le régime à temps plein a été déterminé en lien avec diverses préoccupations et objectifs, dont le resserrement de la durée des études pour compléter le programme, en cohérence avec les objectifs recherchés. Sur la reconnaissance des acquis (dont les acquis expérimentiels), un processus permet, au besoin, de considérer la reconnaissance d'acquis ; une expertise sur la reconnaissance des acquis étant déjà existante à l'Université, on invite l'École à effectuer des consultations en ce sens.

En regard d'une préoccupation portant sur l'encadrement étudiant, pour lequel on a identifié certaines instances (directeur de thèse et comité de programme), on constate qu'il y aura lieu de préciser les rôles de ces instances dans les modalités décrites pour le programme, et de référer plus explicitement aux articles pertinents du règlement pédagogique de la FESP en ces matières (dont les modalités relatives à l'essai doctoral). Par ailleurs, on confirme que les dispositions réglementaires du programme comportent des mesures relatives à la supervision académique.

Une discussion porte sur les modalités de l'examen de synthèse. On constate que, comparativement aux modalités réglementaires habituelles, la modalité prévue pour ce programme présente une particularité quant au moment où cet examen est passé (soit « au plus tard avant la fin du neuvième trimestre de sa scolarité »). On convient d'ajouter cette précision aux dispositions réglementaires du programme.

Considérant que la mention du grade figurant dans le document de présentation apparaît incorrecte, le doyen de l'École suggère l'appellation de grade suivante : « D. S. Pub. ». La Commission convient de cette appellation.

La Commission félicite l'École pour la qualité du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Doctorat professionnel en santé publique (3-481-1-2), à l'École de santé publique (Direction), conformément au document 2019-A0033-1108-661.

CE-1108-6.4 Faculté des arts et des sciences — École de relations industrielles
- Création d'un programme : Formation préparatoire en relations industrielles (2-230-1-7)
2019-A0033-1108-663

Le programme *Formation préparatoire en relations industrielles* s'adressera principalement aux étudiants souhaitant s'inscrire dans un programme de deuxième cycle de l'École, mais ne possédant pas la formation de base requise dans le domaine. Portant sur des contenus de formation fondamentale en relations industrielles, ce programme sera constitué de cours préparatoires à la poursuite d'une

formation de deuxième cycle. La structure du programme comporte de 4 à 16 crédits de cours à option. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reportée au document 2019-A0033-1108-663.

Une discussion porte sur la modalité du programme, permettant de compléter de 4 à 16 crédits. On explique que la formule souhaitée se rapproche plus de celle d'une année de propédeutique que de celle, par exemple, d'un microprogramme. On convient de l'approbation du projet proposé, tout en suggérant de trouver une formule d'encadrement plus appropriée, laquelle pourra être ajoutée aux dispositions réglementaires.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme : *Formation préparatoire en relations industrielles* (2-230-1-7), à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2019-A0033-1108-663.

CE-1108-7 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.3.

En l'absence du doyen de la Faculté des arts et des sciences, la vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques, Mme Sophie Parent, présente le projet inscrit au point 7.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Jean-François Roussel, professeur agrégé à l'Institut d'études religieuses.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, présente le projet inscrit au point 7.2.

Le représentant de l'École Polytechnique pour cette séance, M. Yves Boudreault, présente les projets inscrits au point 7.3.

CE-1108-7.1 Faculté des arts et des sciences — Institut d'études religieuses
- Modification aux programmes de : Baccalauréat en études religieuses (1-885-1-1) ; Majeure en sciences des religions (1-905-2-0) ; Majeure en théologie (1-885-2-0) ; Mineure en études religieuses (1-885-4-0)

2019-A0033-1108-664

La modification à des programmes de premier cycle de l'Institut d'études religieuses se pose dans le contexte de son intégration à la Faculté des arts et des sciences, ainsi que dans le contexte, plus vaste, du processus d'évaluation de l'ensemble des programmes de l'Institut au cours de l'année académique 2020-2021, en proposant, à cette étape, des ajustements identifiés en fonction de la préservation de la pertinence et de l'attrait de ces programmes, ainsi que de la qualité de la formation offerte. Ainsi, le cadre général de la modification a considéré des objectifs articulés autour des éléments suivants : rehaussement de la qualité de la formation et du pouvoir d'attraction de l'offre d'enseignement ; accentuation des profils de la formation disciplinaire et de la formation théorique (plus particulièrement, en regard de l'orientation théorique *Études religieuses*) ; accentuation des apprentissages fondamentaux (augmentation du nombre de cours obligatoires) ; clarification et bonification des volets intégratif et interdisciplinaire ; précision de la part de l'apprentissage des langues requises pour l'étude de textes sacrés ou classiques (grec ; latin ; hébreu ; arabe) ; vérification de la cohérence du niveau des cours en regard de leur niveau de difficulté et de progression dans la discipline.

La modification au programme de Baccalauréat en études religieuses porte principalement sur des ajustements à la structure du programme, en lien avec les objectifs précédemment décrits (augmentation du nombre de crédits obligatoires ; retrait des blocs *Intégration* et déplacement de ces activités dans d'autres blocs de la structure ; ajustements aux cours d'ateliers ; ajout d'un bloc de langues au tronc commun [segment 01 : bloc 01C, maximum 6 cr.] ; mise à jour et renforcement des blocs *champs de spécialisation* ; ajustements aux blocs de cours de manière à définir une structure mieux adaptée pour y inclure des contenus interdisciplinaires ; mise à jour des blocs 70D et 71C, sur la formation

complémentaire dans l'autre domaine des études religieuses que celui de l'orientation suivie [soit *sciences des religions* ou *théologie*]). La modification propose également la création d'un cheminement *Honor* dans chacune des deux orientations du programme (orientation *Sciences des religions*, segment 70 : blocs 70 V, 70W et 70X ; orientation *Théologie*, segment 71 : blocs 71 V, 71W et 71X), constitué d'un bloc d'un maximum de 6 crédits et de deux blocs d'un maximum de 3 crédits chacun. Deux nouveaux cours sont créés en lien avec l'établissement du cheminement *Honor* : REL 4000—*Lectures dirigées*, et REL 4001—*Projet de recherche Honor*. Également, deux nouveaux cours sont créés, sur des contenus encore peu couverts par le répertoire de cours : REL 2233—*Histoire de la pensée islamique, des origines à nos jours*, et REL 3234—*Introduction aux textes fondateurs de l'islam*.

La modification aux programmes de Majeure en sciences des religions et de Majeure en théologie se pose en concordance des modifications apportées à la structure du programme de Baccalauréat. La modification au programme de Mineure en études religieuses porte principalement sur la structure du programme, par l'ajout d'un nouveau bloc de cours obligatoires (bloc 70A, 3 crédits), par la création de deux nouveaux blocs (bloc 70^e—*Langues*, maximum 3 cr. bloc 70F—*Disciplines connexes*, maximum 3 cr.), par des ajustements à des blocs de cours (70B et 70C), et par l'actualisation du bloc 70D.

L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reportée au document 2019-A0033-1108-664.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de : Baccalauréat en études religieuses (1-885-1-1) —comportant la création d'un cheminement *Honor* dans les deux orientations du programme— ; Majeure en sciences des religions (1-905-2-0) ; Majeure en théologie (1-885-2-0) ; Mineure en études religieuses (1-885-4-0), à l'Institut d'études religieuses de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2019-A0033-1108-664.

CE-1108-7.2 École HEC Montréal

- Modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA
2019-A0033-1108-665, 665.1

La modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires propose des ajustements au tronc commun du programme, celui-ci passant de 57 à 54 crédits, et comportant le retrait de deux blocs de cours et la fusion de blocs correspondants à trois sections distinctes de la structure (restructuration découlant de la fusion des ordres professionnels de la profession comptable). À la suite d'une démarche d'évaluation, on a constaté le besoin d'ajouter des contenus de formation dans les domaines de l'éthique et de la responsabilité sociale, du développement durable, et du développement international, d'où la création des nouveaux cours DDRS 00000—*Société, développement durable et organisation* ; ETHI 00000—*Éthique, gouvernance et droit des affaires* ; INTE 10000—*Affaires internationales*. Des modifications sont apportées à la structure de six des spécialisations du programme et des options mixtes correspondantes à ces spécialisations (Analyse d'affaires—TI ; Management ; Affaires internationales ; Analytique d'affaires ; Intelligence d'affaires ; Marketing). Le projet comporte également la création de neuf nouveaux cours (sigles TECH, COMP, DDRS, ENTR, ETHI, INTE), en lien avec les modifications apportées aux spécialisations et aux contenus de formation, et la modification d'un cours de sigle COMP. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reportée au document 2019-A0033-1108-665.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA, à l'École HEC Montréal, conformément au document 2019-A0033-1108-665.

CE-1108-7.3 École Polytechnique

- Modification aux programmes du Baccalauréat en génie
 - Modification aux programmes de Certificat et aux Microprogrammes
-
- 2019-A0033-1108-666, 666.1, 2019-A0033-1108-667,
2019-A0033-1108-668, 2019-A0033-1108-669, 2019-A0033-1108-670

La modification aux programmes du Baccalauréat porte sur la structure et les cours des programmes, ainsi que sur le règlement pédagogique. Des modifications sont ainsi apportées à la structure des programmes de : Génie chimique (axes de spécialisation) ; Génie des mines (ajout de cours aux orientations) ; Génie informatique (ajout ou déplacement de cours; concentration *Sécurité et mobilité en informatique*) ; Génie des mines (liste des cours en option de deux orientations; ajout ou remplacement de cours) ; Génie physique (ajustement d'un sigle de cours; remplacement d'un cours; axes de spécialité : modification à la liste des cours de spécialité et ajout de cours dans les axes de spécialité). Les modifications au répertoire de cours proposent des ajustements aux préalables et corequis (découlant de modifications à des sigles de cours), la mise à jour de contenus de cours, ainsi que l'abolition de cours dorénavant offerts dans la série 8000. Les modifications au règlement pédagogique du programme de Baccalauréat portent sur divers articles du règlement (articles 7.3.2, 13.1, 13.4.1, 13.4.2, 13.5, 13.13, 13.14, 8, 11, 17, 5.2.2, 5.2.3, 6.5, 9.2.1, 9.3, 9.4.2, 9.8 ; modalités M15 et M16). Plus particulièrement, l'article 8 *Fraude : infractions et sanctions*, a été revu en lien avec les réflexions sur la politique pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel (incluant la procédure du traitement des cas de fraude et plagiat, et prévoyant la mise en place d'un comité pour traiter les cas d'infractions disciplinaires) ; l'article 5.2.2 *Probation*, a été révisé en profondeur, en fonction des ressources disponibles, et en fonction d'une certaine simplification des processus ; l'article 13 *Stages*, a été mis à jour, afin de refléter les pratiques actuelles et afin de s'accorder avec la nouvelle dénomination du service concerné (notamment, la responsabilité de s'assurer que les documents sortants respectent les règles de confidentialité incombe à l'entreprise, et l'étudiant n'aura plus à présenter le formulaire à cet effet lors de la remise de son rapport). Également, des modalités ont été ajoutées à l'article 1.1 des conditions d'admission, sur la section portant sur les DEC préuniversitaires, par l'ajout de la considération du DEC sans mention (auparavant non admissible, il pourra être considéré sous réserve de respecter certaines conditions). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte aux documents 2019-A0033-1108-666 et 667.

La modification aux programmes de Certificat et aux Microprogrammes de premier cycle porte sur la structure et les cours des programmes, ainsi que sur le règlement pédagogique. Les programmes concernés par des modifications à leur structure et cours sont les Microprogrammes de premier cycle en Technologie, en Technologie du bâtiment, et en Technologies manufacturières, et les programmes de Certificat en Cyberenquête, en Cyberfraude, et en Mécanique du bâtiment. Deux nouveaux microprogrammes sont créés, soit le Microprogramme de premier cycle de Perfectionnement en Électricité du bâtiment (9 crédits), et le Microprogramme de premier cycle de Perfectionnement en Technologies biomédicales (15 crédits). Un programme de Certificat est créé en *Cybersecurity*, correspondant à l'équivalent, en anglais, du programme de Certificat en Cybersécurité des réseaux informatiques (comportant 30 crédits [9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option], auxquels s'ajoutent 9 crédits de stage suivis hors programme). La modification au répertoire de cours propose des ajustements aux préalables et corequis, et la mise à jour de contenus de cours ; deux cours de 6 crédits en Mécanique du bâtiment sont subdivisés en quatre cours, donnant lieu à l'abolition de deux cours et à la création de quatre cours. La modification au règlement pédagogique des programmes concerne les articles 4, 7, 9, 17, 18, 19, 20, ainsi que les conditions d'admission au programme de Certificat en Technologies biomédicales, profil Intégration en milieu hospitalier. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte aux documents 2019-A0033-1108-668, 669 et 670.

Relativement à la modification au règlement pédagogique des programmes du Baccalauréat, M. Antoine Bertrand-Huneault présente une réserve sur le fait que les nouvelles modalités pour le traitement des cas de plagiat et de fraude ne comportent plus de procédure d'appel. Il estime qu'une telle approche soulèvera des préoccupations d'ordre juridique.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

La Commission des études approuve, à l'École Polytechnique :

- la modification aux programmes du Baccalauréat, conformément aux documents 2019-A0033-1108-666 et 2019-A0033-1108-667 ;
- la modification aux programmes de Certificat et aux Microprogrammes de premier cycle —comportant la création du Microprogramme de premier cycle de Perfectionnement en Électricité du bâtiment, et du Microprogramme de premier cycle de Perfectionnement en Technologies biomédicales, et la création du programme de Certificat *Cybersecurity* (équivalent en anglais du programme de Certificat en Cybersécurité des réseaux informatiques)—, conformément aux documents 2019-A0033-1108-668, 2019-A0033-1108-669 et 2019-A0033-1108-670.

CE-1108-8 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES—PLANS D'ACTION
CE-1108-8.1 Faculté des arts et des sciences
 – Plan d'action pour le programme de Mineure en arts et sciences (1-960-4-0)

2019-A0033-1108-656, 656.1

Ce point est reporté à la prochaine séance.

CE-1108-9 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1108-10 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 23 avril 2019, à 14 heures.

CE-1108-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 heures 20.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, le 23 avril 2019 – délibération CE-1109-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot